ssp vpod

Journal du Syndicat suisse des services publics

Nº 14 . 103e année . 16 septembre 2022

Valdemar Verissimo

services PUBLICS

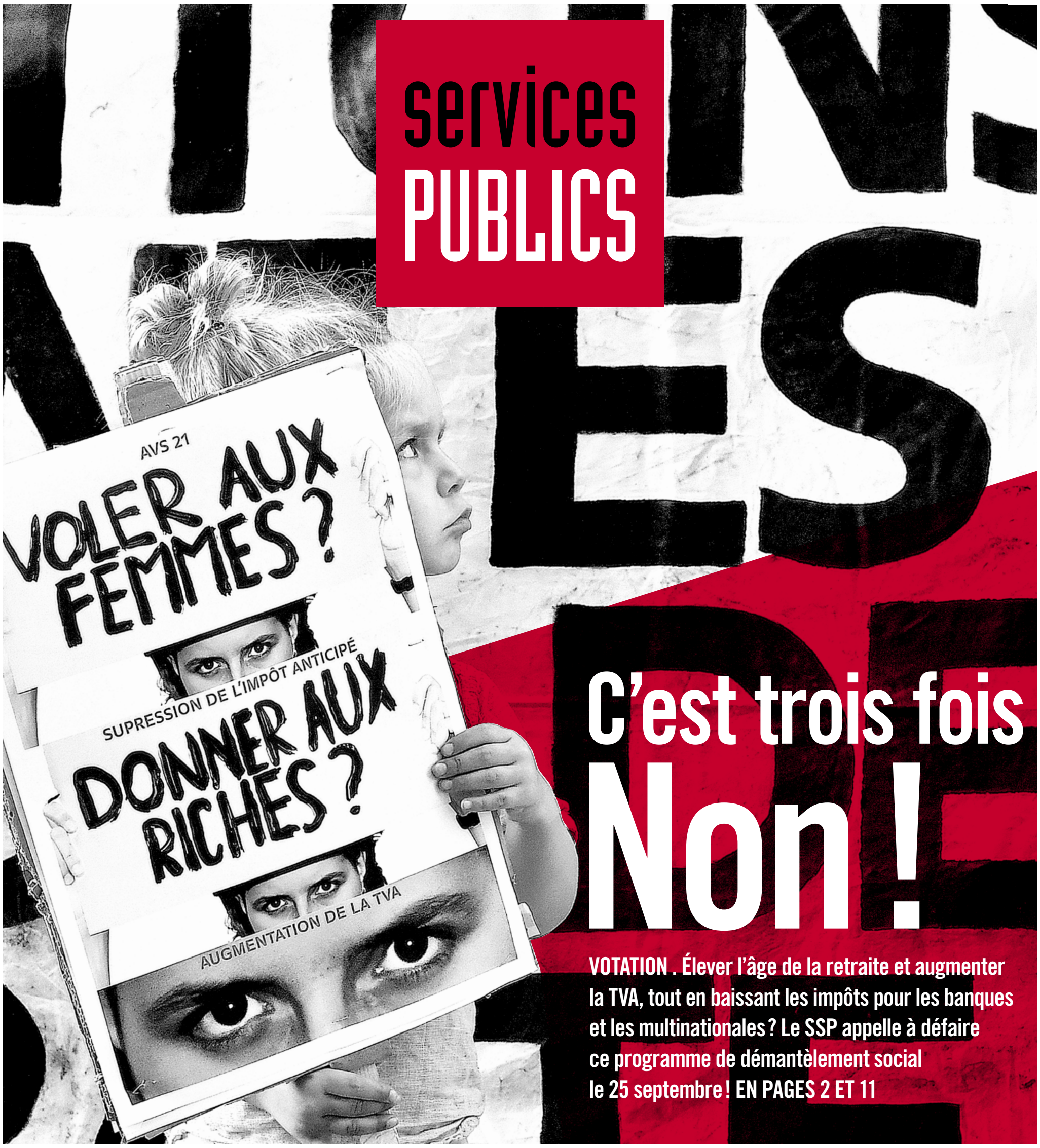

C'est trois fois Non !

VOTATION . Élever l'âge de la retraite et augmenter la TVA, tout en baissant les impôts pour les banques et les multinationales ? Le SSP appelle à défaire ce programme de démantèlement social le 25 septembre ! EN PAGES 2 ET 11

JAR - CH 8036 Zurich
LA POSTE

Salaires ou profits?

3 POINT FORT – Pour Sergio Rossi, professeur ordinaire de macroéconomie et économie monétaire à l'Université de Fribourg, les entreprises pourraient augmenter les salaires en limitant les revenus de leurs dirigeants.

5% d'augmentation!

4 ENJEUX – Les syndicats de l'USS demandent des augmentations salariales générales pour éviter un appauvrissement des travailleurs. Les employeurs refusent. Dans plusieurs cantons, le SSP appelle à la mobilisation.

Fronde fructueuse

10 L'INTERVIEW – Fin 2021, un conflit social a secoué l'école internationale de Genève (Ecolint). Une alliance entre salariés et parents d'élèves a permis de sauver la CCT. Questions à Jack, militant SSP à l'Ecolint.

Face à Meloni

12 ITALIE – L'alliance dirigée par la néofasciste Giorgia Meloni est la favorite des législatives. Face à elle, où en est la gauche politique et syndicale? Questions à Maurizio Coppola, militant de l'Union populaire.

Le «Réseau de réflexion» propose une réforme simplifiant, harmonisant et élargissant les prestations de la protection sociale. Objectif: protéger tout le monde contre tous les risques.

Pour toutes et tous

RÉSEAU DE RÉFLEXION[1]
ERIC ROSET . PHOTO

Le système de protection sociale suisse est compliqué. Malgré des forces, il présente de graves lacunes, que la crise du coronavirus a une nouvelle fois révélées. Selon la cause du manque de revenu – accident, maladie, invalidité, chômage, maternité –, une assurance spécifique couvre une partie du salaire perdu. Une part des travailleurs et des travailleuses n'est pas ou très insuffisamment couverte – les femmes en général et les mères cheffes de famille en particulier, les indépendant-e-s, les travailleurs-euses aux bas salaires, précaires et au noir. La durée de la prestation d'assurance est souvent limitée et d'un montant variable. Diverses aides sociales peuvent au besoin être sollicitées. Leurs montants sont faibles et varient d'un canton à l'autre. Leur accès est laborieux, souvent humiliant, et peut impliquer l'expulsion des personnes sans passeport suisse.

POUR UNE RÉFORME GLOBALE. Si ces problèmes sont connus, peu d'acteurs politiques ont tenté de les résoudre dans leur globalité. Le Réseau de réflexion y travaille depuis plus d'une décennie. Il présente aujourd'hui une réforme globale fondée sur le système existant: l'assurance générale de revenu (AGR). Ce modèle met fin à l'imbroglio des prestations sociales en Suisse. Il préconise, d'une part, une assurance sociale unique, indépendante de la cause de la perte de revenu. D'autre part, il élargit les actuelles prestations complémentaires AVS-AI à l'ensemble des situations de besoin, en remplacement notamment de l'aide sociale. Une offensive de reconversion professionnelle et la révision du droit de la migration complètent la proposition. Le but: que toutes et tous soient protégés contre tous les risques. C'est ce que propose le livre de Ruth Gurny et Beat Ringger publié en juillet 2022 par le Réseau de réflexion[2].
Par des simplifications et des synergies, ce modèle met fin aux délimitations bureaucratiques, à l'opacité et aux disparités entre régimes spécialisés. Les personnes ne sont plus ballottées, l'accès est simplifié, les lacunes comblées, la gestion moins coûteuse. Ambitieux et réalisable à la fois, ce modèle cherche à stimuler le débat et à baliser des interventions politiques concrètes.

UNE ASSURANCE UNIQUE. Des indemnités journalières sont versées dans toutes les situations où la personne est privée d'activité lucrative – chômage, accident, maladie, maternité ou soins à des proches, service militaire ou civil, mère cherchant un retour à l'emploi. Le modèle remplace de façon unifiée toutes les assurances sociales durant la période de la vie professionnelle. Obligatoire, il couvre l'ensemble des personnes habitant en Suisse, quel que soit leur statut – salarié, indépendant, avec ou sans permis de séjour. Les indemnités sont versées aussi longtemps que subsiste la perte de revenu. En cas d'incapacité totale ou partielle durable (un accident entraînant un handicap), des rentes sont accordées.
Le modèle maintient le principe selon lequel la source primaire du revenu est la rémunération du travail. À la grande différence d'aujourd'hui toutefois, tout emploi doit correspondre à ce que l'Organisation internationale de travail (OIT) qualifie de *decent work* (travail convenable). Les problématiques des bas salaires et des conditions d'emploi précaires sont ainsi posées, mais ne peuvent être résolues par le modèle AGR.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉLARGIES. Des aides selon le besoin complètent le modèle. Elles remplacent l'aide sociale actuelle et les nombreuses autres allocations spécialisées, partielles et disparates (subsides d'assurance maladie, bourses, etc.). Elles correspondent aux prestations complémentaires (PC) réservées aujourd'hui aux rentiers-ères AVS-AI, élargies à toutes les situations où le salaire ou les prestations d'assurance s'avèrent insuffisants. Elles sont harmonisées au plan national. Un soutien personnel ou une orientation professionnelle sont offerts sur une base volontaire. Nouveauté: les personnes optant pour un mode de vie sans emploi salarié peuvent opter pour des prestations sous certaines conditions («opting out»).

FORMATION ET DROIT DE LA MIGRATION. Le modèle dépasse la réforme des prestations sociales et propose une offensive nationale de reconversion professionnelle. Son but est d'assurer l'avenir professionnel de toute personne menacée de perdre son emploi en raison du changement climatique ou des transformations technologiques. De plus, une réforme du droit de la migration s'impose afin d'assurer que toute personne vivant et travaillant en Suisse soit traitée sur un pied d'égalité. ■

Une soirée de présentation-discussion du modèle AGR aura lieu le 1er novembre (17 h) à la Haute école de travail social de Lausanne. Informations et inscription (gratuite): www.hetsl.ch

[1] Le «Réseau de réflexion», fondé en 2004 à Zurich, est un think tank de gauche, un forum d'analyses et d'idées concernant la politique économique, sociale et de l'emploi. La liberté, l'égalité et la solidarité sont ses valeurs fondamentales. Plus d'infos ici: www.denknetz.ch/fr
[2] Ruth Gurny, Beat Ringger: *Reconstruire la protection sociale pour toutes et tous.* Zurich: Denknetz/ Réseaux de réflexion, 2022. Commander ici: info@denknetz.ch. Version électronique disponible sur le site www.denknetz.ch/fr

Les ménages à petits revenus verront leurs factures d'électricité s'alourdir de plusieurs centaines de francs. Les autorités doivent prendre des mesures d'accompagnement.

Aider les bas revenus

RETO WYSS . SECRÉTAIRE CENTRAL USS

Le «coup de massue» des hausses de prix de l'électricité (+27% en moyenne en 2023) annoncé par la Commission fédérale de l'électricité (Elcom) n'était pas une surprise. Les bouleversements et pénuries sur les marchés internationaux de l'énergie frappent de plein fouet les petits consommateurs.
Reste que la Suisse s'en sort mieux que bien d'autres pays européens. En Grande-Bretagne par exemple, les prix de l'électricité ont triplé. Cette différence tient essentiellement au fait que la Suisse a renoncé jusqu'ici – sous la pression massive des syndicats – à libéraliser totalement son marché de l'électricité. Les petits consommateurs sont ainsi protégés dans le cadre de l'approvisionnement de base et profitent de la réglementation voulant que l'électricité renouvelable produite dans le pays peut être revendue au maximum à son prix de revient.

L'ÉCHEC DU LIBÉRALISME. On comprend pourquoi même les plus fervents participants d'une libéralisation complète du marché veulent aujourd'hui en revenir au modèle à succès adopté pour l'approvisionnement de base. Ainsi, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) exige depuis peu que les gros consommateurs puissent revenir à un système régulé, admettant ainsi que l'idéologie ultralibérale a échoué sur toute la ligne. Il n'y a rien à redire à une telle demande – à une condition: quiconque en revient à l'approvisionnement de base devra rester dans le marché régulé – de la même manière que les entreprises ayant opté pour le marché libre ne pouvaient, jusqu'ici, pas faire machine arrière.
Malgré tout, le prix de l'électricité augmentera massivement dans le cadre de l'approvisionnement de base en Suisse. Car les activités de production et de distribution subissent de plein fouet les turbulences du marché. La clientèle des entreprises d'approvisionnement en énergie qui ne produisent pas elles-mêmes la majeure partie de leur courant sera la plus touchée.

DÉVELOPPER LES RENOUVELABLES. À long terme, la Suisse ne parviendra à s'affranchir de cette situation qu'en accélérant l'expansion de la production indigène d'énergie renouvelable, avec le soutien des collectivités publiques. Les développements actuels ont fait ressortir l'absence d'alternative à une telle stratégie. Ils donnent tort aux turbos de la libéralisation du marché, mais aussi aux indécrottables partisans des énergies fossiles (voir les livraisons de gaz de Poutine) et aux adeptes du nucléaire (voir l'état du parc nucléaire français).
À court terme, il faudra toutefois prévoir, au niveau de l'approvisionnement de base, des mesures d'accompagnement rapides et efficaces en faveur des petits clients. Dans le contexte actuel de baisse du pouvoir d'achat, de nombreux ménages à petits revenus ne sont pas en mesure de supporter une hausse de plusieurs centaines de francs de leur facture d'électricité – que suivront sous peu le «coup de massue» des primes, puis celui de la hausse des charges locatives *(lire en page 4)*.

POUR UNE INTERVENTION PUBLIQUE. Les syndicats exigent par conséquent que l'augmentation prévue des taxes sur l'électricité (tarif d'utilisation du réseau, redevances locales et cantonales) soit annulée et que les mesures correspondantes (charges de Swissgrid, réserve hydroélectrique, etc.) soient financées par des fonds publics. C'est la moindre des choses!
Ensuite, l'autorité de surveillance et d'approbation des tarifs (ElCom) devra continuer à surveiller de près les entreprises d'approvisionnement en énergie. Il faut éviter par tous les moyens que celles qui ne sont pas concernées par la hausse des prix de l'électricité au niveau international ne profitent de l'occasion pour tenter d'augmenter elles aussi, par des tours de passe-passe, les prix facturés aux clients finaux. Les éventuels abus découverts devront être aussitôt sanctionnés.

ATTÉNUER LES HAUSSES. Troisièmement, les cantons et les communes, qui sont presque partout les propriétaires (exclusifs) des entreprises d'approvisionnement en énergie, doivent aussi assumer leur rôle.
À ce titre, il leur incombe de tirer pleinement parti de leur marge de manœuvre entrepreneuriale (par exemple en puisant dans leurs réserves) pour atténuer efficacement la hausse de leurs tarifs. ■